

*Circonscription Entre-deux-mers*

**Nom et coordonnées de l'école :**

Ecole élémentaire Publique  
11 Avenue de Blanzac  
33370 Yvrac

**PROCES-VERBAL  
2ème CONSEIL D'ECOLE**

Mardi 5 mars 2024

**Présents :**

**Présidente - directrice d'école : Marion Laclau**

**Inspecteur de l'éducation nationale : Stéphane Gay**

Equipe enseignante :	Camille POUPARD-TURPIN, Adeline HYP, Maylis CHAILLAT, Sylvie POLLION, Marc BOISSELOT, Benjamin BARDON, Anaïs BAYROU,
Le maire ou son représentant :	Isabelle GOBILLARD (adjointe chargée de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation), Isabelle REQUER (élue)
DDEN :	néant
Invités (personnel municipal,...) :	<u>Titulaires</u> : BERTAUD Karine, BERTOLDI Didier, FLEURÉ Benoît, DE LOOZE Alisun, PLANTEY Sabrina <u>Suppléants</u> : BENHAMMOU Joanna, BODIN Camille MUSSET Virginie, BROUQUEYRE Emilie, LE BOLAY Floriane,

**Excusés :**

Enseignants : Cloé JELIAZOVSKI (enseignante qui décharge Mme Laclau), Emeline BONNARDET, Magalie ROUDRIE (TRS rattachée à l'école)

Invités : Alexis Cature (Pôle enfance), Gaëlle Glaziou (psychologue scolaire)

Parents élus : BOUALAVONG Anne-Laure, DOUAOUDA Emilie, DOUAOUDA Emilie,

***Début du conseil d'école : 18h00***

**Secrétaire de séance : Mme Chaillat Maylis**

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 14 novembre 2023. Suite à la relecture, le PV a été validé puis communiqué aux familles par mail et mis en ligne sur le site de la mairie. Mme le Maire souhaite apporter des précisions concernant l'utilisation du bus de la commune et les budgets alloués aux écoles :

-En effet, ce n'est pas la mairie qui « ne veut pas » mettre à disposition le bus communal, mais plutôt nous n'avons pas toujours la possibilité en moyen humain de mettre à disposition un chauffeur. Par ailleurs, il peut arriver parfois que le bus soit indisponible car il est en contrôle des éléments de sécurité.

- Concernant le budget alloué à l'école, nous faisons de notre mieux avec les finances dont dispose notre commune. Les difficultés liées à une diminution constante des dotations de l'Etat et l'augmentation exponentielle des charges de fonctionnement, nous imposent des ajustements au sein de tous les services de la commune. Pour l'année scolaire 2023 / 2024, nous maintenons votre budget à l'identique de l'année 2022 / 2023.

**- Approbation du PV du précédent conseil d'école**

## I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève et bilan intermédiaire

La directrice rappelle les différents moyens de pallier aux difficultés scolaires :

**La différenciation pédagogique** : Le maître la met en place seul en classe avec ses élèves à tout moment. La durée étant à déterminer en fonction des besoins.

**Les Activités Pédagogiques Complémentaires** : Suite à une demande ministérielle, les APC doivent être pleinement investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles et contribuer à la maîtrise de la langue pour tous [langage et lecture]. Ils permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins. Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

**Le PPRE** : Il peut être proposé aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un Programme Personnalisé de Réussite Éducative. Il concerne des élèves qui rencontrent des difficultés importantes ou moyennes. Le PPRE est formalisé dans un document signé par l'élève et sa famille. Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés de l'élève. Il est possible qu'il y ait la collaboration du RASED et d'autres partenaires associés (médecin scolaire, orthophoniste...)

**Le RASED** : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) Il est sollicité pour des difficultés résistantes ou en prévention chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Sur notre secteur, le RASED se compose d'une psychologue scolaire qui peut intervenir après une demande préalable de la famille.

**Le PAP** : (projet d'accompagnement personnalisé) Si un diagnostic est posé pour des troubles de la langue écrite (dys-lexie, dys-orthographe), des difficultés importantes en mathématiques (dyscalculie), des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), des troubles de langue orale (dysphasie), des maladrotes pathologiques (dyspraxie) ou autres troubles non résolus par la mise en place du PPRE, le médecin scolaire peut donner son accord pour la mise en œuvre du PAP.

**Le PPS** : (Projet Personnalisé de Scolarisation) Il a pour but de permettre la scolarisation d'un enfant présentant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, dans les meilleures conditions. Ce sont les parents qui ont l'initiative du PPS et qui en adressent la demande à la MDPH (Maison Départementale pour les personnes handicapées).

**AESH** : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap est une personne (homme ou femme) recrutée pour aider à l'intégration scolaire de jeunes handicapés. Quatre AESH sont présentes sur l'école.

**Le PAI** : Le Projet d'Accueil Individualisé est mis en place pour les élèves atteints de troubles de santé. Il concerne les enfants atteints de pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, troubles spécifiques du langage... Il est mis au point à la demande de la famille ou en accord avec celle-ci, en concertation étroite avec le médecin scolaire.

**La Réunion d'Équipe Éducative** : Les Réunions d'Équipes Éducatives ont pour objet de permettre aux différents partenaires (médecin, enseignant, directrice, psychologue, parents, orthophoniste...) de pouvoir confronter leurs points de vue et d'ajuster au mieux l'intervention de chacun en fonction de l'évolution de l'enfant. Elle est réunie par la directrice chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

Les élèves bénéficient de ces dispositifs en fonction de leurs besoins.

PAI	PAP	PPS	PPRE	APC
8	4	4	CP : 6 CE1 : 6 CE2 : 5 CM1 : 3 CM2 : 5 Soit 24 élèves	Tous les élèves de l'école peuvent être concernés (autorisation signée en début d'année par les familles)

**Le médecin scolaire de notre secteur est le Docteur QUIEN-SARRASY** du centre médico-scolaire de Lormont. Elle intervient principalement pour établir les PAI (projet d'accueil individualisé) et pour répondre ponctuellement à des interrogations de notre part et à celles des parents. Elle peut donner son accord avant la mise en œuvre du PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : un dossier est préalablement envoyé par l'école avec la demande des parents, la demande de l'école et les bilans spécialisés.

### b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Outre sa mission d'enseignement, l'école a pour mission de partager, avec les parents, premiers éducateurs, la responsabilité de l'éducation des enfants. L'école est un lieu privilégié d'observation, de repérage, d'évaluation des difficultés scolaires, personnelles, sociales, familiales et de santé des élèves. Au contact quotidien des élèves et des parents, elle offre un cadre favorable au recueil de la parole de l'enfant et aux échanges avec les parents sur les questions éducatives.

Le président du conseil général est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. Le représentant de l'État et l'autorité judiciaire lui apportent leur concours.

Il revient au directeur d'école par délégation de l'Inspecteur de l'Education Nationale d'adresser "une information préoccupante" à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) selon les modalités prévues dans le protocole départemental.

Affiché dans toutes les écoles, le **119, numéro gratuit ouvert 24h/24**, s'adresse avant tout aux enfants en danger, mais aussi à nous, adultes en contact avec des enfants.

L'infirmière scolaire, Madame BEART, en poste au collège de Sainte Eulalie est rattachée aux écoles du secteur dont Yvrac. Elle est en charge du dépistage infirmier pour les élèves de CE2, elle est intervenue en novembre pour les élèves concernés de Mme Chaillat et de Mr Boisselot. Les parents peuvent la joindre pour une aide ponctuelle. (tél : 05 24 72 14 56).

### c) Bilan des évaluations nationales

Ces évaluations concernaient en septembre les CP, les CE1 et les CM1.

Mi janvier, les CP ont passé une 2<sup>e</sup> série. Ces évaluations sont obligatoires dans toutes les écoles de France, publiques et privées sous contrat.

L'évaluation prend la forme d'un livret d'exercice en français et en mathématiques à remplir par l'élève. La saisie des réponses des élèves est réalisée au sein des écoles par les enseignantes.

Des livrets adaptés peuvent être proposés pour les élèves à besoins spécifiques. Les évaluations ont permis de cibler les difficultés et réussites des élèves et de faire le lien avec le niveau inférieur et la maternelle lors de conseils de maîtres. Les parents ont été destinataires des résultats de leur enfant.

## II) Projet et vie de l'école

### a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

Tous les projets menés avec les classes ont pour finalité d'ouvrir les élèves au monde qui les entoure et de leur offrir un parcours culturel et artistique varié, d'ouvrir l'école à des partenaires variés (artistes, écrivains, auteurs de livres...) et de faire des apprentissages autrement en dehors parfois de sa classe.

Les ateliers à côté sciences permettent d'expérimenter avec la mise en place d'ateliers.

#### Projets d'école:

- Médiathèque une fois par mois pour chaque classe : emprunt de livres, projets spécifiques, Cinéma pour Noël (toutes les classes), avant les vacances de février (CM1).
- Chant chorale: tous les élèves chantent à la fin de la période le chant commun appris
- Cartes de vœux à destination des anciens pour la nouvelle année (article dans le journal communal)
- Pour les classes du CE1 au CM2, défi mathématiques toutes les veilles de vacances (à venir pour les CP)
- Recyclage à l'école: cartouches d'encre, papier dans les classes
- Cycle de 10 séances de natation à la piscine de St Loubès terminé pour la classe de CE1, CE1/CE2, CM1/CM2 et CM2, à venir pour les CP et CP/CE1 (à partir du 14 mars). Pour les CM2, 100% des élèves ont validé le « Savoir Nager ».

- Sensibilisation au harcèlement et à la laïcité : réalisation d'une Marianne (les 2 classes de CP, CE1, CE1-CE2 et de l'arbre de la liberté (CE2-CM1, CM1, CM1-CM2, CM2). Les deux productions sont exposées à la mairie et la médiathèque, communication donnée aux familles. Ce travail continuera sur l'année.
- Election des délégués, réunions, conseils de classes. L'objectif est d'améliorer la vie de tous à l'école.
- Participation à la semaine de la presse (3<sup>e</sup> semaine de mars) pour les classes de CE1, CE2/CM1 et CM2.
- Réalisation d'ateliers cuisine en décembre pour les classes de CE1, CM1/CM2 et CM2.

#### Projets de classes :

- CP : les deux classes sont allées à Côté sciences en fin d'année à Floirac pour travailler en atelier autour de la programmation avec Scratch. La sortie de fin d'année aura lieu le mardi 4 juin à Couthures-sur-Garonne
- CP et CE1 : projet sciences autour du plantain en mai. Les CE1 se rendront au Parc du Bourgailh à Pessac pour la sortie de fin d'année.
- CE1-CE2 et CE2-CM1 : les deux classes sont allées à Côté Sciences à Floirac pour travailler autour de l'électricité. Finalisation du projet danse le 22/12 par une représentation entre les participants à St Germain du Puch. La sortie de fin d'année aura lieu le mardi 7 juin en Dordogne avec la visite de Lascaux et du Parc du Thot.
- CM1 : Projet « les hommes de paille » en mars (exposition et atelier avec une artiste), la classe est inscrite au Festival Echappée Belle de Blanquefort (en attente de la confirmation) pour la journée du 31 mai. Une formation IEB vélo est prévue samedi 9/03 et 9 parents d'élèves y participeront afin de pouvoir encadrer la classe lors de sorties sur la route.
- CM1/CM2 et CM2 : Le travail autour des cercles conteurs se poursuit (dernière séance ce jeudi), un atelier à Coté Sciences est prévu en mai/juin, la sortie de fin d'année aura lieu à Marquèze dans les Landes le 11 juin.
- Tous les élèves de CM2 travaillent avec Lionel de la Médiathèque les compétences informatiques du B2i.

#### b) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés, conseil école-collège

##### Liaisons inter degrés :

- **Cross** : nouvelle date en mai-juin à définir
- **Chants-spectacle** : Chaque période, un chant est appris dans chaque classe et chanté tous ensemble avant chaque départ en vacances. Ces chants seront peut-être repris lors de la fête de l'école qui aura lieu le vendredi 28 juin.

##### Liaisons inter-cycles :

- **Grande section - CP** :
  - \* Rencontre avant les vacances de Noël : partage d'un goûter et de chants.
  - \* La classe de CP B s'est rendue ce jour à la maternelle pour une lecture d'album « Le bonhomme brioche » aux deux classes de GS.
  - \*Demi-journée sportive pour les classes de GS et de CP : le jeudi 4 avril
- **CM2-6<sup>e</sup>**
  - \* Projet « Cercles conteurs » : le 25/03 au collège. Un échange aura lieu au Collège avec 3 classes de 6<sup>e</sup> ayant participées au même projet.
  - \* Nous sommes en attente d'une date de réunion pour les parents de CM1 et de CM2 au collège de secteur et d'une date de visite du collège pour les élèves en présence des enseignantes.

Nous mènerons en fin d'année une rencontre avec d'anciens élèves 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> en partenariat avec Alexis Caumey et le pôle jeunes comme l'an passé le lundi 1/07 ou le mardi 2/07.

#### c) Organisation de l'accueil des élèves en CP

- \*Visite de l'école élémentaire et des classes CP par ½ groupe pour le GS : 1 et 2 juillet.
- \*Réunion avec les parents des futurs CP : jeudi 13 juin à 18h.

### III) Fonctionnement de l'école

#### a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

- Un deuxième exercice incendie aura lieu en mars.

-L'exercice PPMS « attentat-intrusion » a été réalisé le 1er décembre 2023. La classe de Mr Bardon n'a pas entendu le signal (3 coups de sifflet)... Mme Morel en charge de la sécurité à la mairie et le policier municipal sont intervenus dans les classes pour répondre aux éventuelles questions des élèves.

-L'exercice PPMS « risques-majeurs » a été réalisé le 9 janvier 2023 (simulation de risque de tempête). L'exercice s'est bien déroulé, enfants et enseignants ont respecté et tenu leur rôle. Mr Bardon a été prévenu par téléphone et a pu se confiner. Mme Poupard était au gymnase et a également été prévenue par téléphone.

Entre les deux exercices a eu lieu une réunion avec l'EMS (Equipe mobile de Sécurité) de la DSDEN à la demande Mme Laclau et en présence de la municipalité. Le but était de voir sur le terrain, quels seraient les meilleurs aménagements à faire afin d'optimiser la sécurité de tous.

- Ils ont préconisé l'installation d'une ligne téléphonique entre les deux bâtiments : la ligne est active depuis janvier. Nous remercions la municipalité pour leur réactivité.

- Dans un 2<sup>e</sup> temps, ils préconisent l'installation d'un relais de la sonnerie au niveau de la classe de Mr Bardon et l'équipement de chaque classe d'un pager (télécommande) qui permettrait à chaque enseignant où qu'il soit de déclencher l'alerte.

#### b) Bilan intermédiaire sur la coopérative

La coopérative scolaire fonctionne grâce aux dons facultatifs des parents d'élèves, à la vente de photographies de classe (réalisées le 10 octobre) et aux bénéfices de la fête de l'école.

Le solde est actuellement de 9 000 €.

La coopérative aide au financement à hauteur de 10 € par classe les ateliers à Côté Sciences. La coopérative aidera chaque classe au financement des sorties scolaires à hauteur de 18 €/élève présent lors des sorties scolaires (soit 3420 €). Il n'y aura pas de sorties avec nuitée cette année mais des sorties de fin d'année à la journée.

#### c) Budgets municipaux

Le budget annuel alloué par la commune d'Yvrac s'élèverait à 80 € par élève (confirmation fin mars avec le vote du budget), ce qui représente : 187 (nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> janvier) X 80 = 14 960 €. Cet argent servira à couvrir les dépenses pour les fournitures scolaires de la prochaine rentrée scolaire, les projets des classes (évoqués plus haut), une partie des voyages scolaires (automne 2024) ou tout autre dépense de matériel, les bus pour certaines sorties scolaires. Lorsqu'une seule classe se déplace, nous utilisons le bus de la commune.

#### d) Travaux

- Les petits travaux sont toujours réalisés dans des délais très courts et nous remercions la municipalité pour sa réactivité.

- Le problème de rangement de la bibliothèque extérieur a été résolu par la mise en place d'un planning : chaque classe en est responsable pendant une semaine à tour de rôle.

- Un nouveau bac de récupération de papier plus grand a été demandé pour le hall en septembre 2022...

- Amélioration de la cour : Les élèves souhaiteraient des jardinières, des bancs et des jeux dessinés au sol. L'équipe enseignante est prête à y consacrer un samedi matin. Un point doit être fait en amont avec la mairie pour voir la faisabilité de ces idées.

- La mairie et Mme Laclau vont se renseigner sur les subventions qui existent afin de financer l'étude du projet de rénovation de la cour.

- Suite à un état des lieux de l'école (fin novembre) avec Mme le Maire et Mr Bobulski : peinture à prévoir cet été : le hall + panneaux d'affichage (couleur à définir).

- Il faudra relancer Mr Bobulski pour le problème de chaleur dans la classe de CP A lorsqu'il fait chaud dehors.

- Le devis pour les stores Mr Bardon est arrivé depuis 15 jours en mairie...
- Les enfants ont demandé un coin pour pouvoir dessiner pendant la récréation : un tableau à craie a été mis à disposition par l'équipe enseignante.

e) Rentrée 2024 :

40 élèves partent en sixième. Nous ne savons pas encore si la 8° classe restera ouverte.

Les effectifs prévisionnels sont les suivants : CP : 33 ; CE1 : 42 ; CE2 : 35; CM1 : 28 ; CM2 : 44 soit 182 élèves.

f) Inscriptions et admissions :

Les inscriptions sont effectives en mairie depuis le 6 février et se poursuivent. L'information aux familles est visible sur le site de la mairie, sur le panneau d'affichage de l'école. La directrice recevra les nouvelles familles sur rendez-vous. Les parents de futurs CP seront reçus à l'école mi-juin pour une réunion d'information par la directrice et les enseignants concernés.

**Dates importantes :**

- La mairie propose aux classes de cycle 3 de participer à la cérémonie célébrant la fin de la guerre d'Algérie le 19/03.
- Une cérémonie aura lieu pour le 8 mai au Monument aux Morts.
- Vendredi 28 juin : fête de l'école

**Fin du conseil d'école : 19h30**

---

Prochain conseil d'école aura lieu mi-juin 2024 (le mardi 11 juin à 18h : date prévue à confirmer).

Fait à Yvrac le 05/03/2024

Le Directeur ou la Directrice,  
Président(e) du Conseil d'Ecole



Le Secrétaire de séance :

